

# LES CHIFFRES DU MOIS

7

Le 3 septembre, Wa Lone et Kyaw Soe Oo, deux journalistes birmans de l'agence Reuters, ont été condamnés à sept ans d'emprisonnement par un tribunal de Rangoun pour avoir enquêté sur le massacre de dix Rohingya dans le village d'Inn Din. Des manifestations de soutien ont eu lieu en Birmanie, avant et après le verdict.



A-6

De nouvelles réserves de gaz viennent d'être découvertes au large de la Birmanie, au niveau du puits gazier « *Shwe Yee Htun-2* » sur le block A-6. Total détient une participation de 40 % sur le site. Le gouvernement birman prévoit d'ores et déjà 31 appels d'offres dans ce secteur pour l'année 2019.



75

Le 31 août dernier, 75 enfants recrutés de force par l'armée ont été rendus à la vie civile. Depuis la signature d'un accord entre les autorités et l'ONU en 2012, 924 enfants ont ainsi pu quitter les rangs de l'armée. Mais le recrutement d'enfants-soldats reste une pratique d'actualité. Et le sujet reste sensible : cette année un ancien enfant-soldat a été condamné à deux ans de prison pour avoir raconté son expérience de recrutement forcé à des journalistes.



**AGISSONS POUR LA PAIX ET LA DÉMOCRATIE EN BIRMANIE**

## La justice internationale se met en action pour les Rohingya

Le 6 septembre, la Cour pénale internationale (CPI) a décidé qu'elle pouvait exercer sa compétence pour connaître de la déportation des Rohingya au Bangladesh, car les actes en cause ont été partiellement commis sur le territoire d'un Etat partie au Statut de Rome. Contrairement à la Birmanie, le Bangladesh a en effet ratifié le traité qui régit la CPI. Suite à cette décision inédite, la Procureure de la CPI a décidé le 18 septembre d'enclencher la phase suivante du processus et de conduire un examen préliminaire complet de la situation. Cette étape décisive précède celle de l'enquête. Le Bureau de la Procureure pourra tenir compte d'un certain nombre d'actes coercitifs présumés ayant entraîné le déplacement forcé des Rohingya, et pourra peut-être ouvrir son examen à d'autres crimes perpétrés à l'encontre des Rohingya. Il n'en reste pas moins que seule une saisine de la CPI par le Conseil de sécurité de l'ONU permettrait à coup sûr d'englober l'ensemble des crimes documentés et de ne pas laisser de côté les autres minorités birmanes victimes de crimes contre l'Humanité et de crimes de guerre.

## L'ONU va poursuivre son travail d'enquête sur les crimes les plus graves commis en Birmanie depuis 2011

Le rapport complet de la Mission d'établissement des faits de l'ONU sur la situation des droits humains dans les états d'Arakan, Shan et Kachin a été rendu public le 18 septembre à l'occasion de la 39e session du Conseil des droits de l'Homme (CDH) des Nations Unies. Sur la base de ce travail considérable, qui détaille sur plus de 400 pages les éléments de génocide, les crimes contre l'Humanité et les crimes de guerre à l'encontre des Rohingya, ainsi que les violations massives des droits humains subies par les populations civiles dans les états Shan et Kachin, le CDH a décidé de créer un mécanisme indépendant de collecte et d'analyse des preuves de ces crimes, dans la perspective de procès à venir. Dans l'attente de sa mise en place, la Mission d'établissement des faits voit son mandat renouvelé.



## Combats et violations des droits humains dans les états Karen, Shan, Kachin...

Des milliers de civils ont dû fuir les affrontements armés au cours de ce mois. Dans l'état Karen, plus de 1000 civils ont dû fuir les combats entre l'armée birmane et la KNU (Karen National Union). Des milliers de civils ont également pris la fuite dans l'état Shan pour échapper aux affrontements entre organisations armées ethniques rivales. Des centaines de personnes déplacées par les combats dans l'état Shan ont cependant pris le risque de retourner dans leurs maisons au cours du mois, pour tenter de cultiver leurs terres dans un contexte de grande insécurité. Le réseau ND-Burma constate que l'intensification des conflits dans le nord du pays se traduit par une augmentation des violations des droits humains constatées. Le 17 septembre, plus de 10 000 personnes auraient manifesté à Namkham, dans l'état Shan, pour demander la libération d'une femme Shan détenue depuis le mois d'août par la TNLA (Ta'ang National Liberation Army), dans un contexte de tension exacerbée.

L'ONG Fortify Rights a publié un nouveau rapport (*"They block everything"*) qui montre comment les autorités militaires, mais aussi civiles, entravent délibérément l'accès à l'aide humanitaire des populations déplacées par les conflits dans l'état Kachin, et ce depuis 2011.

### La Commission anti-corruption en action



La Birmanie connaît sa plus grande affaire judiciaire anti-corruption depuis 2011. Ce mois-ci, la Commission anti-corruption établie en 2017 a entamé des poursuites à l'encontre du Procureur général de la région de Rangoun et de cinq autres officiels, parmi lesquels un juge de district et un lieutenant de police. Ils auraient au total accepté 72 millions de kyats (et des bouteilles de whisky de grande valeur) de la part du père d'un des trois suspects dans le meurtre du comédien Aung Yell Htwe... en contrepartie de l'abandon des charges à leur encontre. Les inculpés, détenus à la prison d'Insein, encourrent entre dix et quinze ans de prison. Le Procureur général a été démis de ses fonctions. En juin, la loi anti-corruption a été amendée pour permettre à la Commission anti-corruption d'initier des poursuites, ce qu'elle ne pouvait pas faire auparavant. La Haute-Cour saisie de l'affaire a annulé le jugement rendu par une juridiction inférieure, qui avait abandonné les poursuites et libéré les trois suspects. La précédente affaire portée devant la Commission anti-corruption s'est soldée par un abandon des poursuites pour défaut de preuves à l'encontre du Ministre des finances, qui a dû démissionner.

### "Shweli 3": EDF partie prenante d'un projet de barrage situé dans l'état Shan... en proie au conflit armé

En décembre 2015, EDF a signé un accord avec le gouvernement birman relatif au projet hydro-électrique "Shweli 3", situé sur la rivière du même nom près de Moemeik dans l'état Shan. Le projet entre désormais dans une phase de négociation active entre le Ministère de l'électricité et de l'économie d'un côté et la société française EDF de l'autre (avec une entreprise japonaise et une société birmane). Questionnée sur le déplacement éventuel de milliers de personnes dans le cadre de ce projet et sur sa proximité avec une zone de conflit actif, la direction d'EDF assure que les impacts sociaux et environnementaux seront "réduits au maximum". Elle précise qu'il appartient aux autorités birmanes de répondre sur la situation politique évoquée et que "la sécurité de ses employés et de ses partenaires est la priorité numéro un d'EDF".



### Elections législatives partielles de novembre : la campagne du SNLD entravée à Pyin Oo Lwin

La localité de Pyin Oo Lwin accueille une part importante de la population Shan de la région de Mandalay. Le SNLD (Shan Nationalities League for Democracy) prévoyait d'y tenir un meeting dans le cadre de sa campagne en vue des élections législatives partielles à venir. Mais la procession d'accueil de sa campagne a été empêchée par les autorités locales et des habitants qui la soutiennent auraient été menacés. La NLD (National League for Democracy) et l'USDP (Union Solidarity and Development Party) ont pu faire campagne sans entrave, rapporte le porte-parole du SNLD. Il compte saisir la Commission Electorale de l'Union si de tels incidents se reproduisent.

# LES FOCUS DU MOIS

## **Nouvelles de Bhashan Char : le projet contesté de relocalisation des Rohingya élaboré par le Bangladesh**

Bhashan Char n'est pas une île. C'est un banc de sable apparu en 2006 dans le golfe du Bengale, régulièrement inondé au gré des marées, des pluies de mousson et des cyclones, fréquents dans la région. Les autorités bangladaises ont pourtant décidé d'y relocaliser des réfugiés Rohingya de Cox's Bazar. Déjà évoquée en 2015, cette idée s'est transformée en projet. Ce projet est désormais sur le point de devenir une réalité.

Il faut environ une heure en bateau pour rejoindre Bhashan Char, mais des tempêtes violentes rendent le trajet dangereux, et parfois impossible. Des organisations de défense des droits humains ont dénoncé le caractère inhabitable du site et enjoint au Bangladesh d'abandonner le projet, en vain. Les autorités bangladaises ont investi 280 millions de dollars pour transformer les lieux. Selon un officiel, une digue de trois mètres de haut entoure désormais Bhashan Char. Le site a aussi été surélevé dans ses zones les plus basses. La marine bangladaise a accéléré la construction des camps, qui devaient être inaugurés en octobre. La société chinoise Sinohydro et des consultants britanniques de HR Wallingford ont été associés aux travaux.

Dans un premier temps, il s'agirait de faire venir 100 000 Rohingya sur une base volontaire, en commençant par quelques dizaines de familles. Mais selon le Premier Ministre Bangladais, le site pourrait accueillir jusqu'à un million de Rohingya. La relocalisation devait commencer en novembre, un panel d'officiels bangladais et des Nations unies devant s'accorder sur la viabilité des camps. Mais les autorités bangladaises viennent de reporter l'inauguration initialement programmée en octobre, sans explications.

L'ONG Fortify Rights, dans un communiqué du 26 septembre 2018, appelle à l'abandon de ce projet. Son directeur exécutif fait valoir que l'idée même de confiner des survivants d'un génocide sur "*une île-prison*" sans liberté de mouvement, avec tous les risques associés (inondations, tempêtes, manque d'accès aux services de base...) est cruel. Il appelle les autorités bangladaises à relocaliser les Rohingya dans le sous-district d'Ukhiya, en concertation avec les populations concernées, dans des conditions sûres, dignes et volontaires.

Car les Rohingya ne veulent pas être déplacés à Bhashan Char. Sur quelle base la relocalisation annoncée serait-elle volontaire? Ils craignent, outre les inondations, l'isolement, le manque d'accès aux services essentiels et la séparation d'avec leurs proches. Un projet à l'image du manque de solidarité régionale et internationale pour l'accueil et la protection des réfugiés Rohingya sur le plus long terme... dans un contexte que tout le monde s'accorde à juger complexe. Impossible à résoudre à lui seul par le principal pays d'accueil des réfugiés Rohingya.

## **Le rapport des enquêteurs de l'ONU : violations massives des droits humains, impunité et transition démocratique à l'arrêt**

Le rapport complet des enquêteurs de l'ONU, un document de plus de 400 pages, a été présenté le 18 septembre devant le Conseil des Droits de l'Homme (CDH) de l'ONU. Il est le résultat de quinze mois d'enquête sur la situation dans l'état d'Arakan, et dans les états Shan et Kachin, depuis 2011.

C'est avec beaucoup d'engagement personnel que les enquêteurs de l'ONU ont effectué leur mission pour rendre compte des crimes perpétrés à l'encontre des Rohingya, et d'autres minorités en Birmanie. Marzuki Darusman, le président de la Mission d'établissement des faits mandatée par le CDH, a d'emblée fait savoir que recueillir les témoignages des victimes n'était pas suffisant : « *La communauté internationale a échoué, engageons-nous désormais à ne plus décevoir le peuple de Birmanie.* » Au vu de l'ampleur des violences et des violations des droits humains documentées, « l'heure n'est plus au dialogue, mais à la vérité. » Il déclare n'avoir jamais été « *confronté à des crimes aussi effroyables et à une telle échelle.* »

### **Violations massives des droits de l'Homme : modus operandi de la Tatmadaw**

Le rapport établit distinctement les modes opératoires de la Tatmadaw (l'armée birmane), d'une violence insoutenable à travers le pays. L'armée birmane se caractérise en effet par la violence qu'elle exerce à l'encontre de son propre peuple. Les enquêteurs de l'ONU relèvent la similitude des opérations et de la conduite de l'armée dans les états d'Arakan, Kachin et Shan : les civils sont systématiquement pris pour cibles, femmes et enfants y compris, la violence sexuelle est utilisée comme arme de guerre, et l'armée fait la promotion d'un discours d'exclusion et de discrimination à l'encontre des minorités, mettant en place un climat d'impunité totale pour ses soldats.

Les enquêteurs de l'ONU se sont aussi penchés sur les actions de l'ARSA (Arakan Rohingya Salvation Army) dans l'Arakan et des organisations armées ethniques dans les états Shan et Kachin. Les violations des droits humains commises sont sans commune mesure avec celles commises par l'armée. Le rapport établit cependant des cas d'exécutions extra-judiciaires et pointe l'incapacité de ces organisations à prendre les mesures nécessaires à la protection des civils lors des attaques. Dstructions de propriété et recrutement forcé de civils sont évoqués parmi d'autres abus.

### **Rohingya : génocide, crimes contre l'Humanité, crimes de guerre**

Le rapport confirme que la Tatmadaw a mené des attaques d'une extrême violence contre les Rohingya depuis le 25 août 2017, en tuant des milliers de civils. Il documente des disparitions forcées, des viols commis en masse, et la destruction de centaines de villages par le feu.

Il détaille les meurtres de masse perpétrés, notamment à Min Gyi (Tula Toli en Rohingya) Chut Pyin et Maung Nu. Ces meurtres de masse impliquent une planification et une exécution délibérée. Des dizaines, et parfois des centaines de civils, hommes, femmes et enfants, ont ainsi été tués. Des modes opératoires similaires sont documentés dans de nombreuses autres localités. Ce sont des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité.

*« Les crimes en eux-mêmes et la manière dont ils ont été exécutés sont similaires par leur nature, leur gravité et leur ampleur à ceux qui ont permis d'établir une intention génocidaire dans d'autres contextes »* affirme Radhika Coomaraswamy, membre de la mission. Des centaines voire des milliers de femmes et de filles Rohingya ont été violées, y compris dans le cadre de viols collectifs perpétrés en public. De nombreuses victimes ont été tuées ou mutilées par la suite. Le rapport établit que cette violence sexuelle est orchestrée et approuvée par l'armée. Viols et violences sexuelles s'inscrivent dans le cadre d'une stratégie délibérée d'intimidation, de terreur et de punition à l'encontre de la population civile. Ils sont utilisés comme une arme de guerre.

S'agissant de la condamnation des deux journalistes de Reuters, les enquêteurs expriment leurs plus vives inquiétudes à leur sujet et corroborent les meurtres de Rohingya sur lesquels ils ont enquêté dans le village d'Inn Din. Ces faits, portés à la lumière par l'enquête des journalistes, sont malheureusement un cas parmi tant d'autres au milieu de tant de crimes de masse.

## **Contexte historique : des décennies de persécution et d'oppression**

Le rapport replace cette violence extrême à l'encontre des Rohingya dans une perspective historique. Pour la comprendre, il faut revenir sur des décennies d'oppression institutionnalisée et de persécutions, qui affectent la vie des Rohingya *« de la naissance à la mort. »* La mission a enquêté sur les violences de 2012 entre Rohingya et communautés Rakhine, concluant qu'elles n'étaient pas uniquement *« intercommunautaires »* comme l'affirment les autorités, mais activement appuyées par ces dernières, avec des campagnes de haine concertées, impliquant la Tatmadaw, la Police et d'autres autorités étatiques.

## **Violences à l'encontre de la communauté Rakhine**

La Tatmadaw est aussi l'auteur de violations importantes des droits humains à l'encontre de la communauté Rakhine : travail forcé, violence sexuelle, meurtres et évictions forcées. Ces violences, sous-documentées par le passé, doivent faire l'objet d'une enquête plus poussée, affirment les enquêteurs.

## **Etats Shan et Kachin : crimes contre l'Humanité et crimes de guerre**

Les enquêteurs soulignent que les conflits persistants dans le nord du pays ont reçu peu d'attention de la part de la communauté internationale. Ils espèrent que leur rapport permettra une prise de conscience par rapport à la situation critique dans les états Shan et Kachin.

Les combats continuent en 2018 et de nouvelles allégations de violations des droits de l'Homme continuent d'émerger. Les enquêteurs de l'ONU détaillent les crimes contre l'Humanité et les crimes de guerre perpétrés par la Tatmadaw depuis 2011 dans ces deux états du nord de la Birmanie. Le conflit oppose l'armée aux organisations armées ethniques, mais les civils sont pris pour cible en raison de leur appartenance ethnique commune aux organisations armées. Comme dans l'Arakan, les civils sont victimes de meurtres, de viols, d'arrestations et de détentions arbitraires, de disparitions forcées, de travail forcé, de torture et de persécutions en raison de leur origine ethnique ou de leur croyance religieuse. Le rapport relève également un mode opératoire de destruction des habitations et des propriétés des civils dans ces deux états.

### **Poursuites et sanctions**

Les enquêteurs réitèrent leur appel à ce que des enquêtes et des poursuites soient menées à l'encontre du commandant en chef des armées, Min Aung Hlaing, et des plus hauts-gradés de l'armée pour génocide, crimes contre l'Humanité et crimes de guerre. Les violations massives des droits de l'Homme et les crimes internationaux commis dans l'Arakan, le Kachin et l'état Shan viennent appuyer les recommandations des enquêteurs en vue de la poursuite des auteurs des crimes. Le contenu du rapport montre aussi pour quelles raisons les plus hauts-gradés doivent être mis en cause et poursuivis pour génocide dans l'Arakan.

### **Transition démocratique à l'arrêt et responsabilité des autorités civiles**

Marzuki Darusman, le président de la Mission de l'ONU, déclare que la transition démocratique est à l'arrêt. Les autorités civiles cherchent à faire taire les critiques sur la situation des droits humains d'un côté, mais elles autorisent les discours de haine, en particulier à l'encontre des Rohingya, de l'autre. Selon le rapport complet, les autorités civiles, par leurs actes et leurs omissions, ont tacitement accepté et approuvé les actions brutales, criminelles et totalement disproportionnées de la Tatmadaw. Elles ont contribué à la commission des crimes. Elles ont soutenu et publiquement défendu le système d'oppression subi par les Rohingya et promu, sur la période étudiée, les discours de haine. Leur déni des violations documentées est un encouragement pour les auteurs des crimes.

Les enquêteurs notent qu'il s'agit de violations du droit international des droits de l'Homme et que les autorités civiles portent également atteinte à la transition démocratique. A ce stade, le rapport n'établit pas une responsabilité pénale individuelle des autorités civiles, mais il souligne que des enquêtes plus poussées sont requises à ce sujet au vu de la jurisprudence internationale.

### **Processus de paix, réforme de la Constitution, retrait de l'armée de la vie politique**

Le rapport livre une analyse de fond de la situation en Birmanie. Les enquêteurs soulignent que la paix ne sera pas atteinte tant que la Tatmadaw restera au-dessus des lois. La Tatmadaw est le principal obstacle à la transition démocratique et au développement de la Birmanie en tant que nation démocratique moderne.

Et le rapport de conclure que le commandant en chef de l'armée et tous les hauts-gradés doivent être remplacés. Une restructuration complète doit avoir lieu afin que l'armée soit placée sous contrôle civil. La transition démocratique, dont le processus est en danger, en dépend.

En réaction à ce rapport, le commandant en chef de l'armée, le général Min Aung Hlaing, a fait valoir que l'ONU " *n'a pas le droit d'interférer* dans les affaires birmanes" et qu' " *aucun pays, aucune organisation et aucun groupe n'a le droit d'interférer*" dans la politique de la Birmanie.

Parmi les nombreuses recommandations des enquêteurs de l'ONU, certaines ont d'ores et déjà été mises en oeuvre par le Conseil des droits de l'Homme (CDH), comme évoqué dans ces Nouvelles de Birmanie de septembre : le mandat de la mission d'établissement des faits a été renouvelé et le CDH a décidé de créer un mécanisme ad hoc de collecte et d'analyse des preuves des crimes les plus graves en vue de procès à venir.

Les enquêteurs de l'ONU recommandent également que :

- Le Conseil de sécurité des Nations Unies saisisse la Cour Pénale Internationale (de préférence) ou à défaut mette en place une juridiction internationale ad hoc ; qu'il adopte des sanctions ciblées à l'encontre des plus hauts responsables et impose un embargo sur les armes
- Les Nations Unies adoptent une stratégie commune dans leurs engagements avec la Birmanie, mettant le respect des droits humains au premier plan
- Une enquête indépendante sur le rôle de l'ONU en Birmanie depuis 2011 soit menée
- La communauté internationale s'assure que le rapatriement des réfugiés et le retour des personnes déplacées n'aient pas lieu tant que les conditions d'un retour sécurisé ne sont pas réunies (elles ne le sont pas aujourd'hui)
- Chaque Etat membre de l'ONU s'assure que tout projet développé en lien avec la Birmanie tienne compte et aborde les droits humains, le principe de non-discrimination et le principe d'égalité
- Toute entreprise présente en Birmanie ou qui y investit s'assure que ses opérations sont conformes aux principes établis par l'ONU en la matière (*UN Guiding principles on business and human rights*). Aucune entreprise active en Birmanie ou qui y investit ne doit avoir de relations économiques ou financières avec les forces de sécurité birmanes, ni avec les entreprises détenues ou contrôlées par celles-ci, tant que la situation n'évolue pas.
- L'Union Européenne, l'ASEAN et chaque Etat membre soutiennent les mécanismes de justice internationale et s'assurent que les auteurs des crimes rendent des comptes. Les Etats membres doivent exercer leur juridiction pour enquêter et poursuivre les auteurs de ces crimes.
- Les Nations Unies mettent en place un fonds de soutien aux victimes
- Les réseaux sociaux appliquent le droit international des droits de l'Homme comme référence de modération des contenus

Ce rapport suscite beaucoup d'espoir, en particulier au sein de la diaspora en exil, qui soutient ses conclusions et ses recommandations.